Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt trois
- en exercice : 12	le quatorze juin à dix-huit heures trente
- présents : 7	le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 9	en session ordinaire au RPC "Les Hirondelles" à La Neuville-Roy,
	sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 8 juin 2023

Présents : Mesdames Paméla CRAPPIER, Alexandra STRAZEL (Pouvoir de Janina WALBRECQ), Messieurs Eric VALOIS, Philippe LE CAM, Thierry DELEGLISE (Pouvoir de Catherine VINCENT), Julien BONNEMENT et Thomas LESUEUR.

Absent excusé : Thierry MICHEL

Secrétaire de séance **:** Philippe LE CAM

"Avant de débuter la séance, Monsieur le Président souhaite rendre hommage à Nathalie Jeko, décédée le 9 avril dernier. Nathalie avait participé à l'ouverture du périscolaire et de la cantine sur la commune de Léglantiers avant de rejoindre le syndicat scolaire en septembre 2015. Elle a participé à la mise en place des services tels qu'on les connaît aujourd'hui.
Le Syndicat Scolaire a fait tout son possible pour accompagner Nathalie pendant sa maladie/ Monsieur le Président remercie les agents et toutes les personnes qui ont été présents autour de Nathalie et de sa famille.

Monsieur le Président propose de rendre hommage à Nathalie en observant une minute de silence."

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement convention UFOLEP 2023-2024 (N°9/2023)

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2023-2024.
Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire reste à 28€ de l'heure, tarif en augmentation de 1€ par rapport à cette année.

Le volume horaire annuel est d'environ 238h (7 classes élémentaires 34 semaines x 1h), ce qui correspond à une dépense de 6 664€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2023-2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante. La somme est prévue au budget à l'article 6218.

3. Centre aéré 2023 : Contrats d'Engagement Éducatif (N°10/2023)

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de recruter des animateurs pour le centre de loisirs de juillet 2023.
Le besoin est de 2 animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir 2 postes Contrats d'engagement Éducatif (CEE) pour la période du 10 au 28 juillet 2023 et **AUTORISE** le Président à signer les contrats.

4. Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2023 (N°11/2023)

Monsieur le Président propose d'ouvrir quatre postes pour l'année scolaire 2023-2024.

Les plannings ont été travaillés avec les équipes depuis mi-mai. Ils intègrent le remplacement de Nathalie Jeko, une partie du départ de Marie-Pascale GOESENS et prennent en compte le besoin d'animateurs pour l'ouverture d'un centre de loisirs sur la période de début janvier du 2 au 5 janvier 2024 ainsi que de 2 animatrices diplômées pour le centre de juillet 2024 (15 jours).

Les besoins demandent l'ouverture de quatre contrats à durée déterminée (22h/sem, 24h/sem et 25h/sem et 32h/sem) pour surcroît d'activité pour l'encadrement des activités périscolaire et cantine pour l'année 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir
-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 22h00
-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 24h00
-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 25h00
-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 32h00
pour la période allant du 1er Septembre 2023 au 31 août 2024 et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois.

5. Convention MSA "Grandir en milieu rural" (N°12/2023)

La convention du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signée entre votre collectivité, la Mutualité Sociale Agricole et la Caf, a pris fin le 31 décembre 2020.

Pour mieux répondre aux besoins des ressortissants MSA et accompagner le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, le nouveau dispositif « Grandir en milieu Rural », centré sur les besoins prioritaires de l'enfance et de la jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles, est lancé par la MSA à compter du 1er janvier 2021.

Nous vous avions informé que l'année 2021 étant une année de transition et de manière exceptionnelle, notre conseil d'administration avait décidé de prolonger le financement prévu dans la convention CEJ en la transposant sur une convention « Grandir en Milieu Rural ».

Monsieur le Président informe que cette délibération était attendue fin 2022 mais le Syndicat Scolaire"Les Hirondelles" n'ayant pas été destinataire du mail envoyé le 27 octobre dernier, cela n'a pu être fait à temps. C'est la communauté de communes qui nous a relancé la semaine passée sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cette dite convention "Grandir en Milieu Rural" avec la MSA.

6. Informations diverses

- Monsieur le Président informe avoir reçu la confirmation de la prise en charge pour le CNFPT du contrat d'apprentissage seulement le 3 avril dernier.
- Monsieur le Président remercie la Boulangerie LOVIN qui a offert au périscolaire un "énorme" chocolat de pâques le 12 avril.
- Monsieur le Président informe des effectifs pour l'an prochain. Les familles des Petites-Sections ont pu visiter l'école et rentrer le directeur et les enseignantes le samedi 3 juin.
- Les classes ont participé à un challenge sportif les 6 et 13 juin sur le stade. Le syndicat a offert les médailles.
- Monsieur le Directeur m'a informé que l'an prochain, 4 classes souhaitent partir en voyage scolaire.
- Monsieur le Président informe avoir diffusé ce mois-ci une nouvelle lettre d'information aux familles.
- Monsieur le Président informe que le dernier conseil d'école se tiendra le 23 juin à 17h
- Monsieur le Président informe que la remise des diplômes aux CM2 se fera en classe le lundi 26 juin à 15h45. Les maires sont invités ou peuvent se faire représenter.
- Monsieur le Président informe de la journée Kermesse le samedi 17 juin et remercie au nom de l'association toutes les communes qui apportent leur contribution à la réussite de cette journée. Début de l'installation 7h.
- Monsieur le Président informe des travaux de voirie sur la RD 152 à partir du 19 juin. La circulation dans La Neuville-Roy sera perturbée pour une dizaine de jours.
- Monsieur le Président informe qu'une date doit être planifiée par les services de la Sous-Préfecture pour une visite sécurité du RPC.
- Monsieur le Président informe avoir obtenu "enfin" un devis pour l'entretien de la chaudière et des CTA. Date à planifier
- Monsieur le Président informe de la baisse des restes à payer des familles.

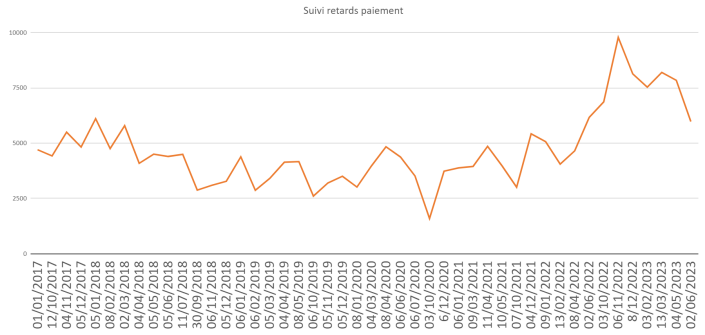

- Monsieur le Président informe du nombre de mandats pour frais bancaires, nous sommes à 91 mandats pour un total 80.65€ depuis le début de l'année.
- Monsieur le Président informe de la situation des comptes du syndicat en distribuant un état au 12 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures
Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 14 juin 2023 a comporté quatre délibérations.

2	Renouvellement convention UFOLEP 2022-2023	Délibération N°9/2023
3	Centre aéré 2023 : Contrats d'Engagement Éducatif	Délibération N°10/2023
4	Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2023	Délibération N°11/2023
5	Convention MSA "Grandir en milieu rural"	Délibération N°12/2023

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Absente Pouvoir à Thierry DELEGLISE
Janina WALBRECQ Absente Pouvoir à Alexandra STRAZEL	Elodie FREIRE JORGE Absente	Sarah HERRIBERRY Absente	Alexandra STRAZEL Présente
Thierry MICHEL Absent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent